

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL276

présenté par
M. Pauget

ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« ou d'une insuffisance ponctuelle d'effectifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à favoriser l'embauche dans des entreprises réelles et à éviter les entreprises coquilles vides qui prennent des contrats sans véritablement disposer des salariés pour les exercer.